

Compte-rendu du GT Banque XBRL France du 27 septembre 2018

Ordre du jour

La réunion a eu lieu le 27 septembre 2018

Les points suivants ont été abordés à l'occasion du Groupe de travail :

- A) DPM 2.8
 - a. Nouveautés
 - b. Problèmes corrigés
 - c. Problèmes restants
 - d. Résolution
- B) DPM 2.9
 - a. La gestion des niveaux de consolidation
 - b. Planning et livraisons modulaires
 - c. Futures évolutions
- C) SFRDP
- D) SURFI et LCB-FT 2.1
- E) Discussion libre

La prochaine réunion devrait avoir lieu le 10 janvier 2019 à 14h30 à l'ordre des experts comptable (en attente de confirmation de la réservation de salle)

DPM 2.8

Nouveautés

La scission des reportings COREP FOND PROPRE et LEVERAGE Ratio fait suite à la demande des équipes métiers EBA qui souhaitait pouvoir gérer plus finement les cartes de visite fonctionnelles des établissement assujettis.

Les contrôles entre ces deux reportings, contenus dans les versions antérieures de la taxonomie, ne pourront plus de fait être évalués par le moteur XBRL et sont donc à implémenter en dehors de la taxonomie (ces contrôles sont maintenant topé à « Not Implemented in XBRL » en V2.8)

Problèmes corrigés

Les nouveautés du Hotfix du 2.8.1.1 consistent en :

- De nouveaux points d'entrées pour les reportings COREP et RESOLUTION
- Des correction d'assertions erronées (techniques et fonctionnelles) et en la réintroduction de l'arithmétique des intervalles absentes des nouvelles assertions 2.8

- Corrections d'ordres erronées dans la représentation des table link based et templates annotés (erreurs présents depuis la version 2.7.1.1)
- La republication par l'EBA du tableau C3202c pour éviter les hyper cubes invalides qui empêchait la déclaration d'éléments en lignes 030 et 040 ne reflètent pas d'après Invoke les exigences des ITS, à ce propos la CSSF a d'ailleurs publiée la recommandation suivante :

3.1.17 Workaround for Corep table C_32.02.c under V2.8.1

As documented in the Release Notes of Taxonomy 2.8.1, Corep table C_32.02.c should have been implemented in the DPM and in the XBRL Taxonomy as follows

		Fair value adjustments			
		Concentrated positions	Unearned credit spreads	Investing and funding costs	Future administrative costs
		0200	0210	0220	0230
Total core approach	0010	4170870 €€5	4170900 €€5	4170930 €€5	4171020 €€5
of which: trading book	0020	4170880 €€5	4170930 €€5	4170940 €€5	4171030 €€5
Portfolios under articles 9 to 17 - total category level post-diversification	0030	4170790 €€5	€€5	€€5	4170950 €€5
Total category level pre-diversification	0040	€€5	4170890 €€5	4170920 €€5	€€5

but it is actually implemented as follows:

		Fair value adjustments			
		Concentrated positions	Unearned credit spreads	Investing and funding costs	Future administrative costs
		0200	0210	0220	0230
Total core approach	0010	4170870 €€5	4170900 €€5	4170930 €€5	4171020 €€5
of which: trading book	0020	4170880 €€5	4170930 €€5	4170940 €€5	4171030 €€5
Portfolios under articles 9 to 17 - total category level post-diversification	0030	4170790 €€5	4170900 €€5	4170920 €€5	4170950 €€5
Total category level pre-diversification	0040	€€5	4170890 €€5	4170920 €€5	€€5

In 2.8.1, reporters should enter the values the ITS asks for in

[C 32.02.c r0040 c0210](#) and [C 32.02.c r0040 c0220](#)

rather into

[C 32.02.c r0030 c0210](#) and [C 32.02.c r0030 c0220](#)

Problèmes restants

Il semble que la version 2.7 de la taxonomie et du DPM ne soit pas complétement alignée avec les attendus réglementaires exprimés dans les ITS, on note deux principaux écarts :

- C050 - L'option "(c) Underlying or modelling feature not contemplated internally" donnée dans les ITS ne peut être utilisée pour les remises 2018, mais a bien été introduite dans le DPM 2.8
- Le reporting IMV à compter de 2018 ne reporte plus des positions de "portefeuille" mais directement d'"instrument", ces changements ne sont reflétés nulle part dans les TBL 2.7 / 2.8.

D'autres écarts ont été constatés en ce qui concerne le reporting MAIN qui utilisera quant à lui la version 2.8 du DPM et de la taxonomie :

- Tableurs C1010.02 & C109.02 : Absence des colonnes Free text box dans la taxonomie
- Tableurs C107.02 : Absence de la colonne C040 PV dans la taxonomie

La devise CNH bien qu'ayant été récemment ajoutée dans la taxonomie ne peut être utilisée et ce pour deux raisons différentes :

- Le code CNH n'est pas un code ISO valide et à ce titre ne peut donc être utilisé comme un code devise dans les tableaux détaillant les résultats en devise d'origine (spécification xbrl 2.1).
- Quant aux tableurs détaillent les données par devise mais exprimées en devise de reporting, le code CNH ne peut être utilisé car il semblerait que si le code CNH ait bien été ajouté au table linkbase de ces états il n'ait pas été rajouté au definition linkbase

Point d'entrée résolution

L'EBA n'a prévu qu'un seul point d'entrée pour le Framework résolution en 2.8, là où le SRB en prévoyait 4 l'année dernière pour juste une sous partie.

Ce point d'entrée résolution contient :

- Des tableurs T correspondants aux tableurs LDR exprimés par le SRB
- Des tableurs Z correspondants aux tableurs EBA for provisions of information for Resolution plan

Concernant les tableurs T, le SRB a publié fin septembre une extension de la taxonomie qui :

- Etend le nombre de points d'entrée (passage d'un point d'entrée unique à 4 points d'entrée)
- Ajoutent des assertions

La taxonomie SRB, sera la taxonomie de référence pour les collectes XBRL LDR en 2019.

L'ACPR a décidé de collecter ce reporting en XBRL des 2019

- ⇒ A l'heure actuelle nous ne possédons aucune information sur les attendus de One gate / ACPR à ce sujet (Signature ?, enveloppe ?)

Hors réunion : Certains régulateurs nationaux pensent à collecter Les tableurs T suivant la version EBA 2.8. => Point à confirmer

Le reporting Ex-ante contribution, pourra être collecté en XLSX ou XBRL en France pour le reporting 2019.

Contrôles BCE



Une nouvelle version des contrôles BCE a été publiée :

<https://www.bankingsupervision.europa.eu/banking/approach/dataqualitychecks/html/index.en.html>

Par ailleurs les équipes XBRL de la banque de France travaille actuellement à traduire tout ou partie de ses contrôles sous la forme d'assertions XBRL.

Pour le moment il n'est pas prévu que ceux-ci soient publiés mais les participants ont fait part de leur intérêt.

DPM 2.9

Mise en œuvre modulaire

La version 2.9 marque une rupture de méthode avec les précédentes versions.

En effet, l'EBA prévoit dorénavant de livrer et de mettre en œuvre la taxonomie de manière modulaire. C'est à dire avec des dates de publications des taxonomies et de mise en œuvre de celle-ci décalés dans le temps en fonction des reportings traités.

Gestion des niveaux de consolidation

De plus l'EBA souhaite profiter du DPM 2.9 pour réduire le nombre de point d'entrée en déportant sur l'identifiant de la société dans l'instance l'identification du niveau de consolidation :

⇒ Le code entité dans l'instance suivrait le pattern : LEI + type de l'entité

De son côté la BCE a introduit une proposition intermédiaire où le fonctionnement classique des points d'entrées ne serait pas affecté.

Dans la solution BCE la gestion des déclarations au niveau sous consolidé qui posent actuellement problème se ferait via les points d'entrée technique de l'EBA avec un code identifiant technique sur le modèle de l'EBA ; Dans la proposition de la BCE l'usage de ce code technique serait bien limité aux seules déclarations sur base sous consolidés.

⇒ Attente d'une décision pour DPM 2.9 en 12/2019

Autres

L'EBA réfléchit à :

- Des moyens techniques de relivrer des corrections / ajouts de règles taxonomiques entre deux versions majeures de DPM
- Des moyens de permettre aux assujettis d'expliquer à l'intérieur de l'instance XBRL pourquoi certaines assertions Non blocking / warning ressortent en erreur.
- Des moyens de relivrer les traductions dans la taxonomie, celles-ci sont disponibles normalement 4 mois après la publication de la taxonomie et peuvent représenter jusqu'à 60% de la taille de la taxonomie

Autres modèles

SFRDP

Taxonomie en cours de test par les régulateurs, pas de date de release connue à ce jour

SURFI

Aucune évolution attendue cette année

LCBFT 2.1

Nouvelle instruction a été publiée en juin dernier : **l'instruction N°2018-I-05**

Taxonomie draft publiée le 16/10/2018

Taxonomie définitive attendue pour novembre 2018

Questions diverses

Un certain nombre de questions ont été posés par les participants au sujet des LCB-FT:

- ⇒ Des remettants utilisent ils vraiment les 4000 caractères des champs textes ?
- ⇒ L'ACPR pourrait-il fournir des instances de tests LCBFT spécifiques banque et assurances ?

- ⇒ Serait-il possible que l'ACPR publie sur E-SURFI les assertions au format XLSX comparable aux états SURFI

Tableaux > Surfi

Détail du tableau : SITUATION

 Fichier excel

 Fiche de présentation

 Contrôles

Pour accéder aux codes surfi, vous pouvez sélectionner les liens au sein des cellules

ACTIF

PASSIF

HORS-BILAN

Contrôles intra SITUATION_Passif														
Gabarit	Activité	Monnaie	Feuillet	Lignes	Colonne	Opérateur	Gabarit	Activité	Monnaie	Feuillet	Opérateur	Lignes	Colonne	Commentaires
SITUATION	France	Euros	Passif	1	1	=	SITUATION	France	Euros	Passif	+	1.1		
												1.2		
												1.3		
												1.4		
												1.5		
												1.6		
												1.7		
SITUATION	France	Euros	Passif	2	1	=	SITUATION	France	Euros	Passif	+	2.1		
												2.2		
												2.3		
												2.4		
												2.5		
												2.6		
												2.7		
												2.8		
												2.9		
												2.10		
SITUATION	France	Euros	Passif	3	1	=	SITUATION	France	Euros	Passif	+	3.1		
												3.2		
												3.3		
												3.4		
												3.5		
												3.6		
												3.7		
												3.8		
												3.9		
												3.10		
												3.11		
												3.12		
												3.13		

PROCHAINE RÉUNION

le 10 janvier 2018 de 14h30 à 16h30 – salle 1.06 au CSOEC, 19 rue Cognacq-Jay – 75007 – Paris – RER Pont de l'Alma – M° Alma Marceau

ou par tel au 01 56 78 38 11